

RENDEZ-VOUS RÉGIONAL DE LA VIE ASSOCIATIVE

1er juillet 2026

À Sciences Po Lille

125 ANS DE LA LOI 1901 :
REGARDS CROISÉS SUR L'AVENIR ASSOCIATIF

COMPTE RENDU

-
1er juillet 2026

RÉSUMÉ DE LA MATINÉE



Clip "La France qui (se) bat"

P.4-5

Discours d'ouverture



Thierry COULOMB
Président du Mouvement associatif HdF

P.6-8

Présentation du panorama de la vie associative régionale



Benjamin VANVINCQ
Coordinateur de l'ORVA

Réactions des partenaires institutionnels



Caroline PLESNAGE
Responsable du Pôle Engagement et Soutien aux Associations et aux Jeunes, DRAJES HdF



Anne-Sophie TSAZAREK
Conseillère régionale déléguée à "la vie associative"

P.9

Ateliers

P.10

#1

Minimis : décryptage et enjeux pour les associations

P.11

#2

Regards croisés sur les enjeux sectoriels pour 2040 : quels tournants à prendre ?

P.12

#3

Défense et sauvegarde des libertés associatives

P.13

#4

Communication associative : comment se rendre visible et lisible ?

P.14

#5

Faire vivre l'inclusion dans son association : au-delà des intentions, comment créer des espaces où chacune et chacun trouve réellement sa place ?

P.15

#6

La fresque des enjeux associatifs (nouvelle version)

P.16

#7

Le monde associatif face aux instabilités : ce que la solidarité internationale nous apprend aujourd'hui

P.17

RÉSUMÉ DE L'APRÈS-MIDI

Etat des lieux de l'espace
civique européen

P.18-19



Tara PETROVIĆ
Chercheuse sur l'espace
civique européen pour
l'organisation CIVICUS

Table ronde

« Associations et démocratie en Europe :
regards croisés sur l'espace civique »

P.20-22



Théo BERGER
Chargé de plaidoyer du
Mouvement associatif
& référent du projet MACS



Thomas CHEVALLIER
Sociologue et chargé de
recherche au Fonds de la
recherche scientifique en
Belgique (FNRS)



Carole COUPEZ
Déléguée Générale de
Solidarité Laïque
Administratrice de
Coordination Sud et du
Mouvement associatif



Carl SCHÜPPEL
Chargé de projet de l'équipe
résilience démocratique du
Das Progressive Zentrum,
think-tank allemand

Clip "La France solidaire - le
fil de notre avenir"



P.23

Conclusion et
remerciements

DISCOURS D'OUVERTURE 1/2

par Thierry COULOMB, Président du Mouvement associatif Hauts-de-France
Version resserrée pour le compte-rendu

Madame la Conseillère régionale à la vie associative, Mesdames et Messieurs les représentants de l'État, Mesdames et Messieurs les responsables associatifs, chers bénévoles, chers salariés, chers partenaires, chers amis,
[...]

La loi du 1er juillet 1901 affirme une idée simple et profondément démocratique : des femmes et des hommes peuvent librement décider de s'associer pour agir ensemble, défendre une cause, répondre à un besoin et construire des projets. Cette liberté est l'un des fondements de notre démocratie : elle nous rappelle que la société ne se résume ni à l'État ni au marché, qu'il existe un espace essentiel entre les deux, celui de l'engagement volontaire, de l'initiative citoyenne et de l'action collective.

[...]

Cent vingt-cinq ans après l'adoption de cette loi, le monde associatif demeure l'une des plus grandes forces de notre pays. Dans les Hauts-de-France, ce sont environ 110 000 associations actives, des centaines de milliers de bénévoles, plus de 12 000 associations employeuses et plus de 200 000 salariés associatifs.

[...]

Mais derrière ces chiffres, il y a des visages : celles et ceux qui accueillent un enfant, accompagnent une personne âgée ou une famille en difficulté, entraînent une équipe sportive, protègent l'environnement, défendent des droits ou créent simplement des rencontres dans un village. Les associations ne sont donc pas un secteur parmi d'autres : elles sont une manière de faire société, une ossature humaine et démocratique essentielle à notre pays.

Et pourtant, soyons lucides : la situation est difficile. Les financements se fragilisent, les subventions de fonctionnement sont remplacées par des appels à projets de courte durée, les délais de versement s'allongent, les coûts augmentent, les contraintes administratives se multiplient. Les bénévoles s'épuisent, les dirigeants portent des responsabilités toujours plus lourdes, les salariés sont confrontés à des conditions de travail dégradées.

[...]

C'est cette réalité que nous avons voulu exprimer avec la mobilisation : « Ça ne tient plus. » Cette formule n'est pas un cri de désespoir, ce n'est pas une plainte : c'est un constat lucide et un signal d'alerte. Car ce qui ne tient plus, ce ne sont pas les associations : c'est le modèle dans lequel on les enferme parfois, un modèle qui les considère comme de simples prestataires ou comme des variables d'ajustement des politiques publiques.

[...]

Une association n'est pas seulement un lieu où l'on pratique une activité ou bénéficie d'un service : c'est un lieu où l'on apprend et où l'on vit la démocratie. C'est souvent dans une association que l'on prend la parole pour la première fois, que l'on vote, que l'on accepte une responsabilité, que l'on expérimente le compromis et parfois le désaccord.

[...]



INTRODUCTION

DISCOURS D'OUVERTURE 2/2

par Thierry COULOMB, Président du Mouvement associatif Hauts-de-France
Version resserrée pour le compte-rendu

Les défis qui sont devant nous sont considérables : dérèglement climatique, accroissement des inégalités, pauvreté, vieillissement de la population, isolement, fractures territoriales, montée des tensions internationales. Aucun ne pourra être relevé uniquement par les institutions publiques ou par les acteurs économiques. Nous aurons besoin d'une société civile forte, de citoyens engagés, d'associations libres, solides et reconnues.

[...]

Nous sommes à moins d'un an d'une échéance présidentielle. Le Mouvement associatif n'a pas vocation à se mettre au service d'un candidat ou d'un parti, mais il a la responsabilité de porter une parole politique au sens le plus noble du terme. Nous voulons que les futurs responsables politiques disent clairement quelle place ils entendent donner aux associations, comment ils préserveront leur liberté d'initiative et comment ils garantiront leur financement. Investir dans les associations, c'est investir dans la cohésion sociale, dans l'émancipation, dans la transition écologique et, fondamentalement, dans la démocratie.

[...]

Je voudrais terminer par une conviction : les associations ne demandent pas que l'on admire leur engagement, elles demandent que l'on reconnaisse pleinement ce qu'elles apportent à notre société. Elles ne demandent pas des privilèges, elles demandent les moyens d'agir, la stabilité nécessaire pour construire dans la durée et la liberté indispensable pour rester des espaces d'initiative citoyenne. **Depuis 125 ans, elles prennent soin de notre République ; à notre tour aujourd'hui de prendre soin d'elles.**

[...]

Nous avons dit cette année « Ça ne tient plus. » Et nous devons continuer à le dire. Mais cette alerte ne doit pas être notre seul récit, car partout des femmes et des hommes continuent de se lever, de s'engager, de créer, de transmettre. C'est cela, la France qui se bat, mais c'est aussi la France dont le cœur bat. **La campagne « La France qui (se) bat », initiée par France générosité et le Mouvement associatif national, nous invite à rendre visible ce battement associatif.**

[...]

Les associations font battre le cœur de la France. Et ce cœur bat ici, aujourd'hui, dans les Hauts-de-France, grâce à chacune et chacun d'entre vous. **Depuis 125 ans, les associations tiennent notre société debout ; à nous désormais de faire en sorte que la République tienne ses associations.**

Je vous remercie.”



Une campagne joyeuse et populaire pour faire battre le cœur de la France

Lancée le 4 juin par Le Mouvement associatif, France générosités et l'ensemble des grandes têtes de réseaux associatives, la campagne « La France qui (se) bat » fait le pari assumé de la joie. Elle s'est ouverte avec la diffusion d'un film manifeste tourné sur le terrain, au plus près de celles et ceux qui font, et qui révèle la présence concrète et quotidienne des associations dans toutes les dimensions de la société : solidarité, sport, culture, éducation, santé, environnement, recherche, loisirs.

PANORAMA DE LA VIE ASSOCIATIVE RÉGIONALE

Benjamin VANVINCQ, coordinateur de l'Observatoire régional de la vie associative (ORVA) des Hauts-de-France, a présenté le panorama de la vie associative, mis à jour en juin 2026. Ce document, disponible gratuitement en ligne, compile des données issues du Répertoire National des Associations (RNA) et de l'INSEE, et couvre l'ensemble des communautés de communes de la région. Ce panorama vise à renseigner les acteurs associatifs et institutionnels sur deux éléments centraux : la démographie associative des territoires – créations annuelles d'associations – et l'emploi associatif – son poids, sa répartition.

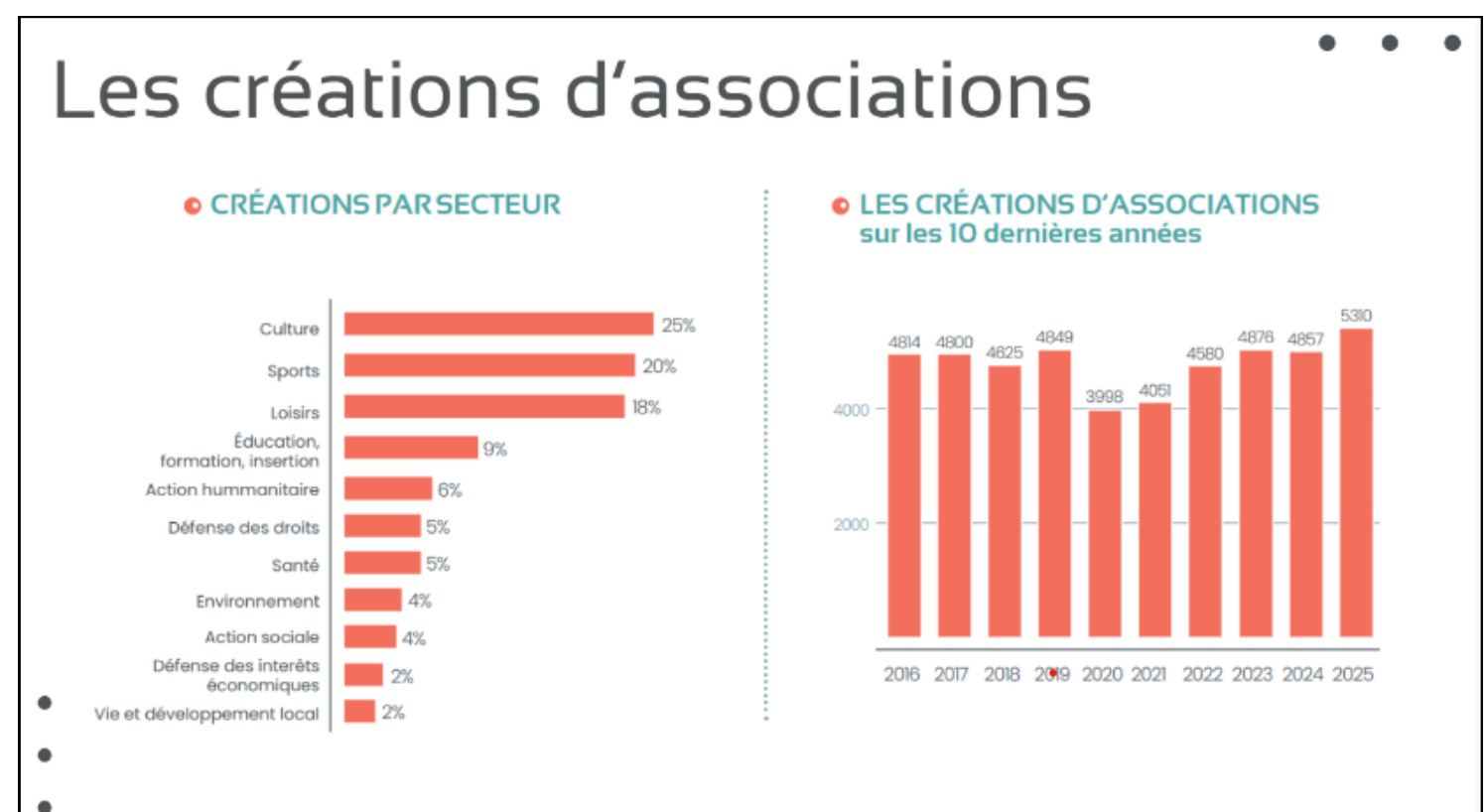
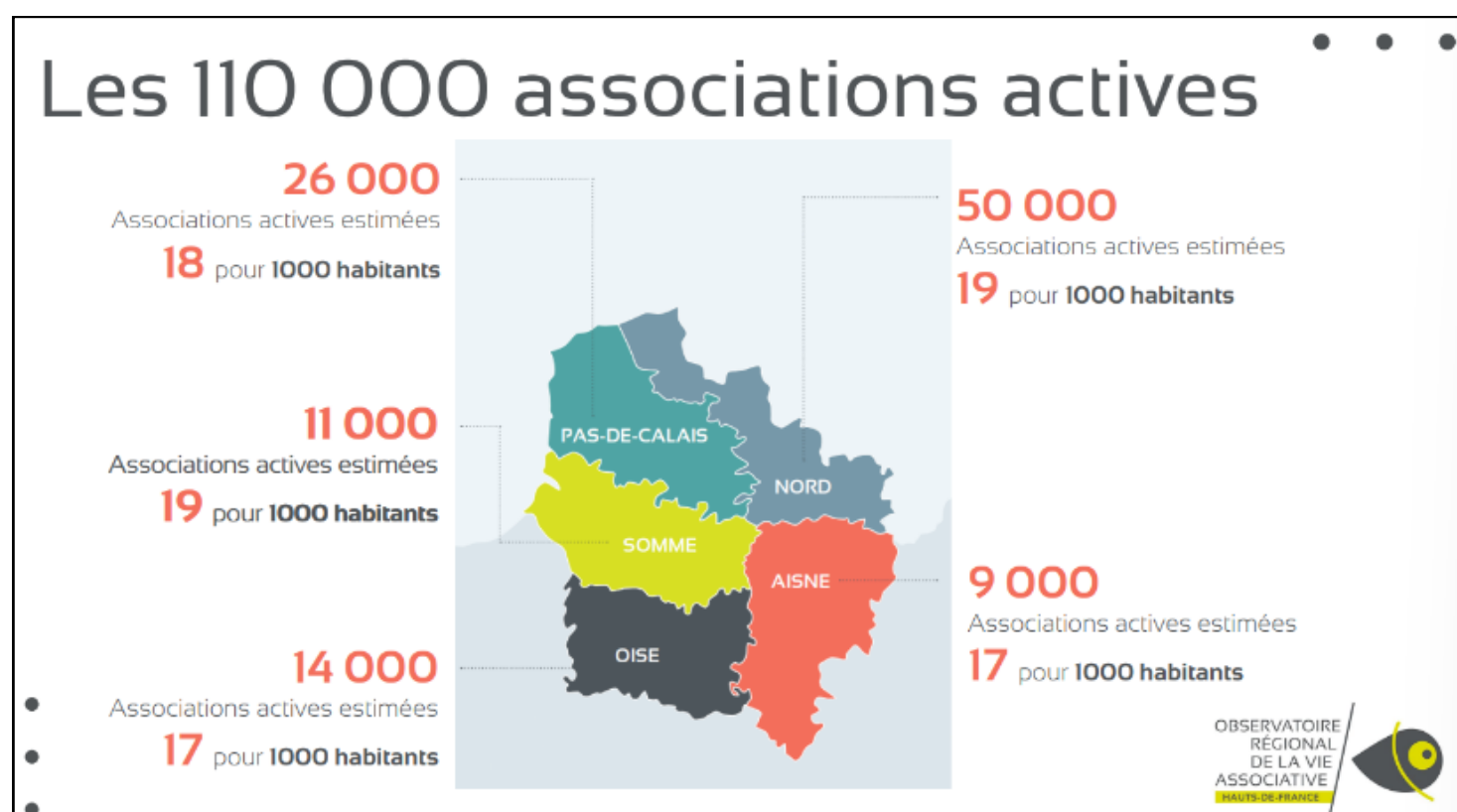
A l'occasion du rendez-vous régional, il a été proposé aux partenaires institutionnels du Mouvement associatif de commenter et de réagir sur 3 points saillants du Panorama 2026 de l'ORVA :

- la vitalité de la vie associative et sa répartition ;
- l'emploi associatif ;
- les dynamiques qui traversent la vie associative et ses emplois.

Merci à Madame Caroline PLESNAGE (DRAJES) et Madame Anne-Sophie TSAZAREK (Région Hdf) pour leurs réactions.



VITALITÉ ASSOCIATIVE



« Je pense que l'État a tout à gagner dans les partenariats qu'il doit nouer avec les associations, en reconnaissant leurs missions essentielles [...] mais vraiment comme un partenaire à part entière, qu'il faut reconnaître dans toute sa puissance et dans toute sa force. »

« J'ai regretté que la présentation ne mentionne pas aussi les Services Civiques. Je pense que leur poids peut être souligné [...], c'est encore aujourd'hui une force vive : les 90 000 volontaires actuellement en France, et parmi les plus nombreux en région, [...] les associations sont une richesse dans l'accueil qu'elles peuvent réserver à ces jeunes, pour leur donner l'envie de s'engager, de s'investir, et pour être un lieu d'émancipation. »

« Juste pour compléter, sur l'intérêt et la vitalité de cette vie associative : le nombre de dossiers déposés chaque année, et encore cette année dans le cadre du FDVA (Fonds de développement de la vie associative), c'est encore 3 000 demandes qui ont été déposées. 2 981 dossiers ont été étudiés, et c'est plus de trois millions d'euros [...] qui vont être accordés aux associations de la région. »

Caroline PLESNAGE, Responsable du Pôle Engagement et Soutien aux Associations et aux Jeunes, DRAJES Hdf

« Il est peu évident de dialoguer avec l'ensemble des 110 000 associations des Hauts-de-France en direct et individuellement. [...] Il est important pour la région de disposer de relais thématiques et territoriaux avec lesquels échanger dans un cadre structuré et organisé. C'est la logique que nous avons dans nos dispositifs de soutien au titre des réseaux. »

« La vitalité associative nous oblige également, au niveau des services de la région, à réfléchir à de nouvelles façons de fonctionner et donc à adapter nos réponses aux sollicitations des associations. »

« Bien sûr, cette proximité dans le dialogue passe aussi par les conseillers régionaux présents sur le terrain, dans l'ensemble des cinq départements, pour faire reconnaître et valoriser le rôle des associations partout sur le territoire. »

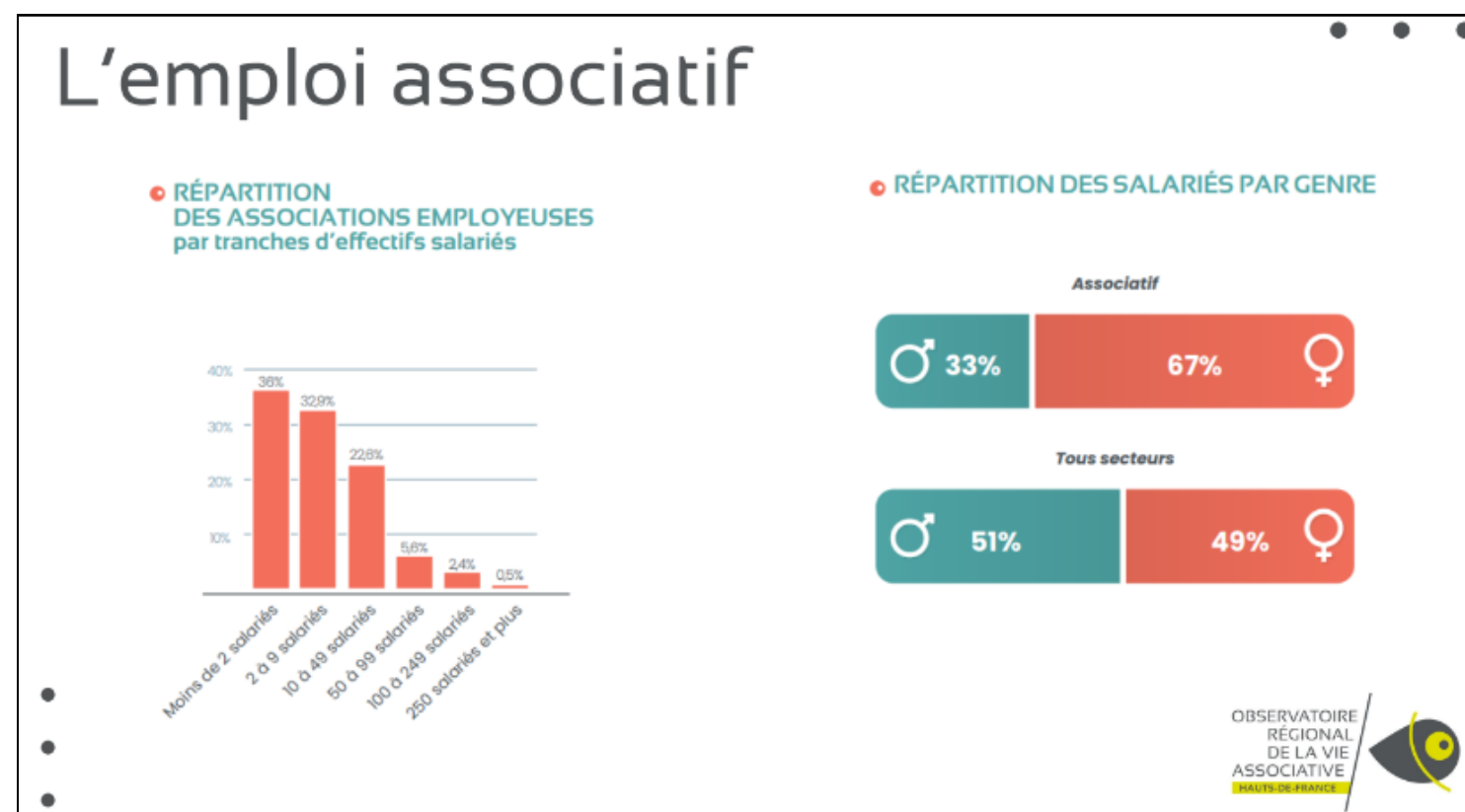
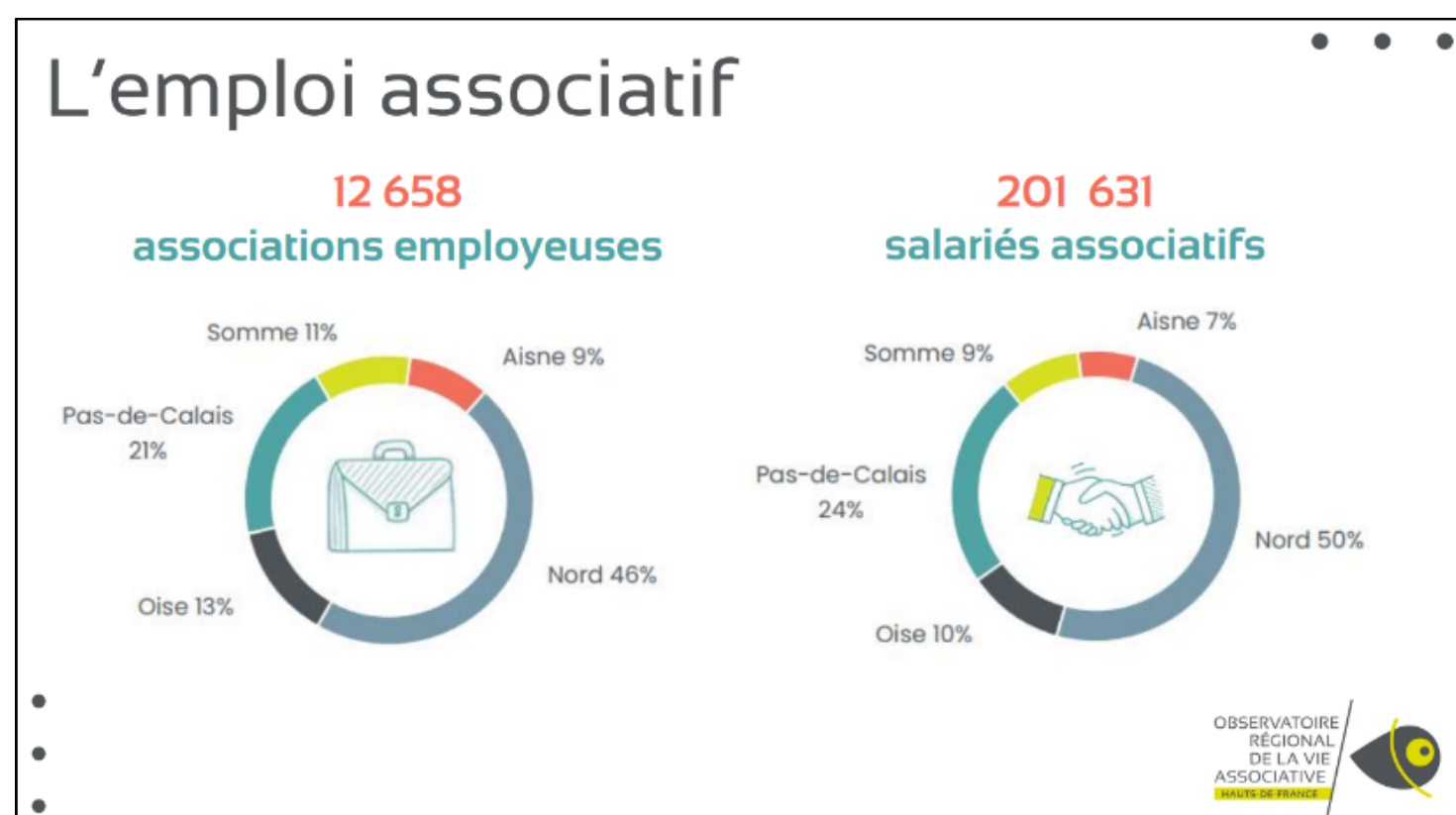
Anne-Sophie TSAZAREK, Conseillère régionale déléguée à "la vie associative"



PRESENTATION



ZOOM SUR L'EMPLOI ASSOCIATIF



« Donc, 10 % de l'emploi privé, c'est l'emploi associatif. Sans doute que nous ne sommes pas toujours conscients de la force que nous représentons. [...] C'était d'ailleurs un peu le sens du mouvement d'octobre : comment ce colosse aux pieds d'argile qu'est le monde associatif peut-il se rassembler pour mieux peser ? »

« Oui, sur la simplification administrative, nous y travaillons avec vous. Il faut aussi avancer de manière beaucoup plus volontariste, notamment dans la relation avec les échelons locaux. Si l'État avance, d'autres avancent moins vite. »

« On rappelle également que les gens continuent à vouloir s'engager, mais qu'il pourrait y avoir un effet indirect lié à l'allongement de l'âge de départ à la retraite : les jeunes retraités, qui s'engageaient auparavant très fortement avec nous, le feront désormais plus tard. C'est un effet pervers qu'il faut anticiper. »

« Sur les Services Civiques, on reconnaît que ce n'est pas un emploi, mais un espace d'engagement. Il y a cependant une érosion, d'année en année, du nombre de postes de Service Civique, ainsi que sur les aides territoriales, la politique de la ville, les adultes-relais, etc. »



Thierry COULOMB, Président du Mouvement associatif Hauts-de-France

« En ce qui concerne la politique vie associative, comme pour d'autres politiques sectorielles, les dispositifs d'accompagnement, tels que les Guid'Assos ou le DLA, sont bien entendu maintenus, afin de pouvoir accompagner les associations qui sont en difficulté, que ce soit de manière conjoncturelle ou structurelle. [...] Le budget de la région a été voté en avril. Je vais vous donner quelques chiffres, car je pense qu'ils sont importants : nous avons reçu 1 949 dossiers, déposés par 1 250 associations auprès de nos services depuis le 1er janvier dernier. Et depuis le début de l'année, 1 527 subventions ont déjà été accordées. Donc la région répond présente aux côtés des associations. Et si je reprends un peu vos propos de tout à l'heure, je pense que ce sont aussi des preuves de notre volonté de prendre soin d'elles. »

« Je saisis également cette occasion, car nous avons bien conscience de l'importance de ce sujet, celui de l'emploi associatif, et j'aimerais que nous puissions travailler ensemble sur ce point. Je vous solliciterai dans les prochains jours sur la thématique de l'emploi, de la jeunesse, et de la valorisation du bénévolat à l'ère de l'IA, parce que le monde change et va évoluer très vite. Je pense qu'il est important de saisir cette occasion pour penser et réfléchir ensemble à la suite, au niveau de l'emploi. »

Anne-Sophie TSAZAREK, Conseillère régionale déléguée à "la vie associative"

« Je rappelle qu'on compte tout de même aujourd'hui treize millions de bénévoles en France, je crois. Nous avons eu l'opportunité de former des bénévoles qui peuvent ensuite s'engager dans le secteur salarié, grâce notamment au FDVA. Mais on constate une précarité des emplois, et cette précarité incite peut-être, malheureusement, au désengagement. [...] Je pense qu'il faut insister sur le fait que certains dispositifs financiers existants sont maintenus. Je pense notamment au FONJEP, qui a été réinterrogé cette année à la suite d'un contrôle de la Cour des comptes, avec une remise en question de la manière dont il est attribué. Cette réinterrogation est en cours, mais le dispositif n'en demeure pas moins l'un de ceux qui doivent être renforcés. »

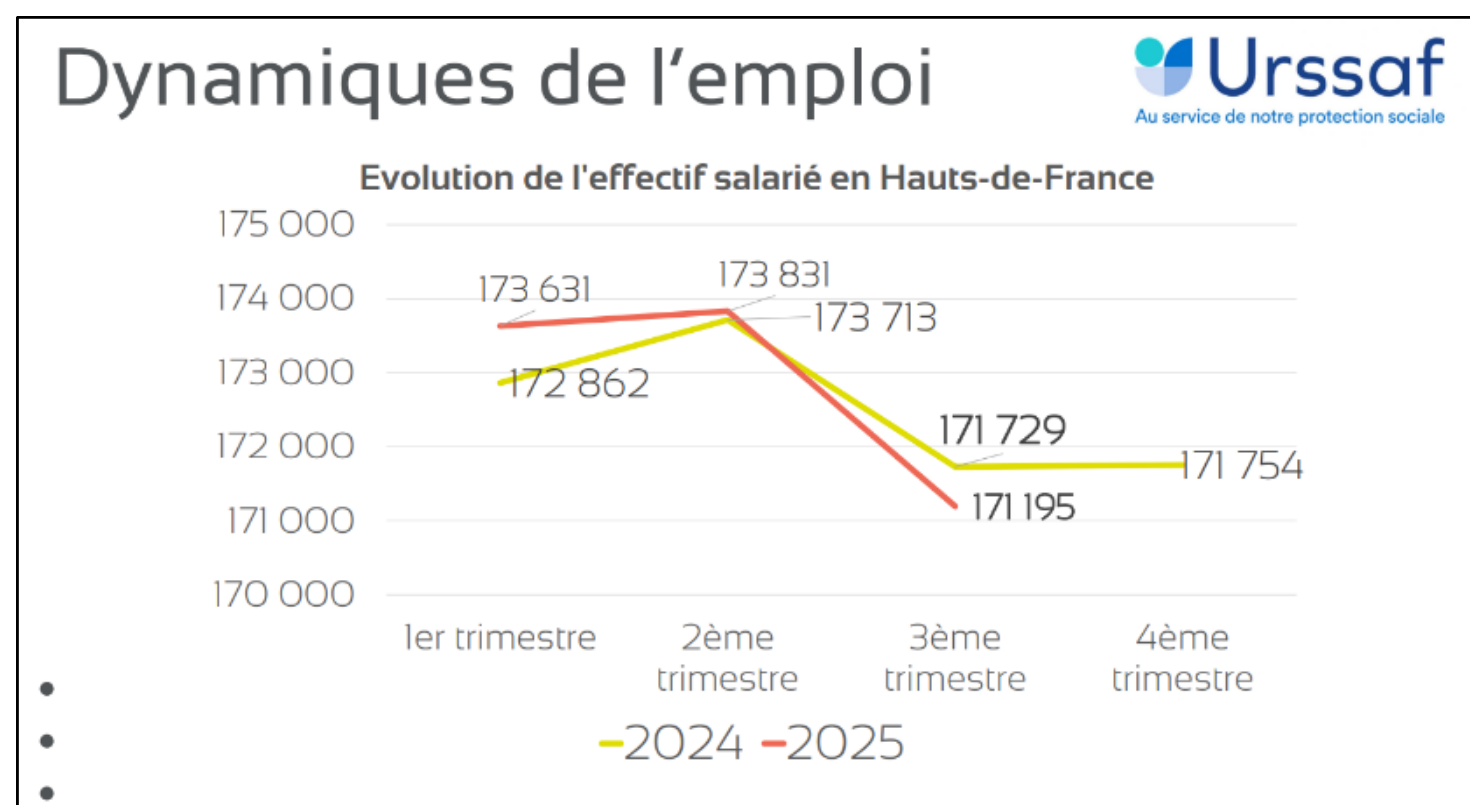
« Mais au-delà des dispositifs financiers, je pense qu'on a aussi besoin d'une plus grande reconnaissance. [...] valoriser et d'accompagner le poids des associations. C'est un enjeu stratégique dans l'ensemble des thématiques portées par les associations, qu'il s'agisse du sport, de la santé, de l'éducation ou de la politique de la ville. [...] »

« Nous avons récemment lancé la Fabrique de l'engagement, à l'échelle de la région. La Fabrique de l'engagement, c'est aussi un lieu où l'on espère pouvoir réfléchir à la manière d'accompagner des trajectoires, de développer la formation, d'inciter, de repérer et de valoriser les parcours des jeunes qui pourraient s'investir dans le secteur associatif. »

Caroline PLESNAGE, Responsable du Pôle Engagement et Soutien aux Associations et aux Jeunes, DRAJES HdF



DYNAMIQUES DE L'EMPLOI



Dynamiques de l'emploi 
Au service de notre protection sociale

	Nombre d'associations employeuses 3T 2025	Evolution (par rapport au 3T 2024)
Aisne	780	+ 1,3 %
Nord	5 080	+ 0,2 %
Oise	1 290	- 1,6 %
Pas-de-Calais	2 210	- 0,7 %
Somme	1 100	+ 0,2 %

« Ce que l'on peut constater, vous le voyez, c'est que pour la première fois depuis que nous disposons de ces chiffres, les courbes se croisent. On détruit donc des emplois dans le monde associatif depuis le troisième trimestre 2025. Cela nous semblait intéressant de vous le montrer. »

Benjamin VANVINCQ, Observatoire régional de la vie associative Hdf

« Alors, pour répondre : le président de la Région, Xavier Bertrand, lors du congrès Droit de Cité, en janvier dernier, s'est engagé à lancer une concertation avec les associations des Hauts-de-France, afin de pouvoir expérimenter de nouvelles modalités de soutien aux associations, avec pour objectif la pérennité du monde associatif. J'ai donc le plaisir de vous annoncer que ce chantier sera lancé au second semestre 2026, en partenariat et en concertation avec nous, bien entendu, et avec l'ensemble des partenaires qui souhaitent s'y engager. Le but est de mettre en place un dispositif expérimental dès janvier 2027, pour pouvoir répondre aux sollicitations et aux besoins du monde associatif des Hauts-de-France. Je pense qu'il faut savoir faire vite. »

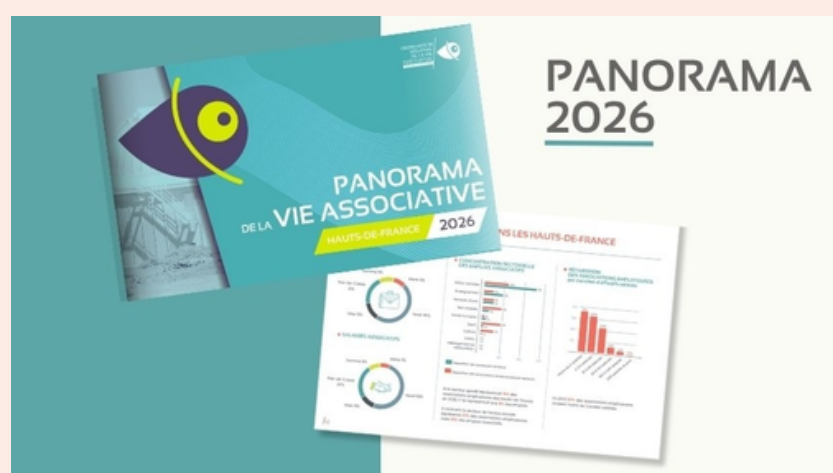
Anne-Sophie TSAZAREK, Conseillère régionale déléguée à "la vie associative"

« Vous avez apporté des éléments de réponse, Thierry, dans votre introduction, sur la nécessité de co-construire. Je partage complètement cet avis. Nous avons devant nous une année importante, une année d'engagement fort, et il faut que nous puissions co-construire ensemble, sans rester sur le modèle unique de l'appel à projets, de la mise en concurrence, et de l'identification des associations comme de simples prestataires de services. Je pense qu'il faut, [...] au contraire, partir aujourd'hui des besoins des territoires pour travailler ensemble à la meilleure manière d'y répondre, éventuellement par des fonds mutualisés, mais en tout cas de manière co-construite, pour mettre en place une démarche d'amélioration partagée avec les services de l'État, les collectivités et les associations. Je pense que c'est ensemble que nous pourrons trouver la solution, et il faut se mettre rapidement autour de la table. Le second semestre me paraît déjà loin : il faut, dès septembre je pense, continuer à travailler d'arrache-pied sur ces sujets. »

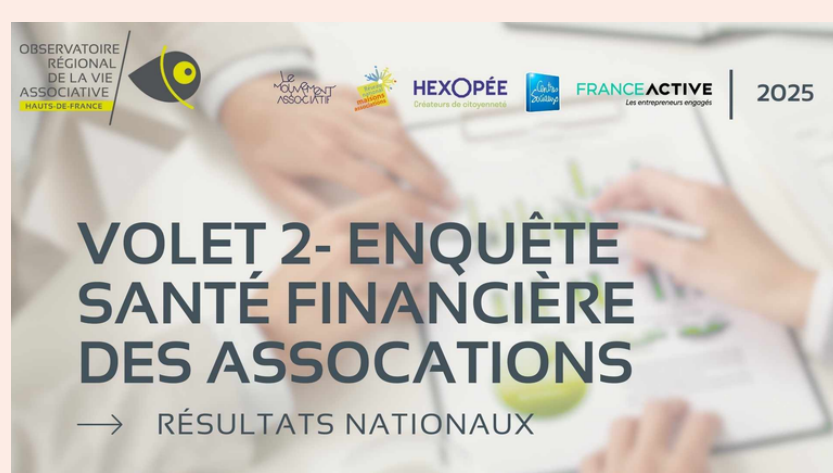
Caroline PLESNAGE, Responsable du Pôle Engagement et Soutien aux Associations et aux Jeunes, DRAJES Hdf



LES RESSOURCES



➤ Retrouvez ICI le panorama 2026 complet

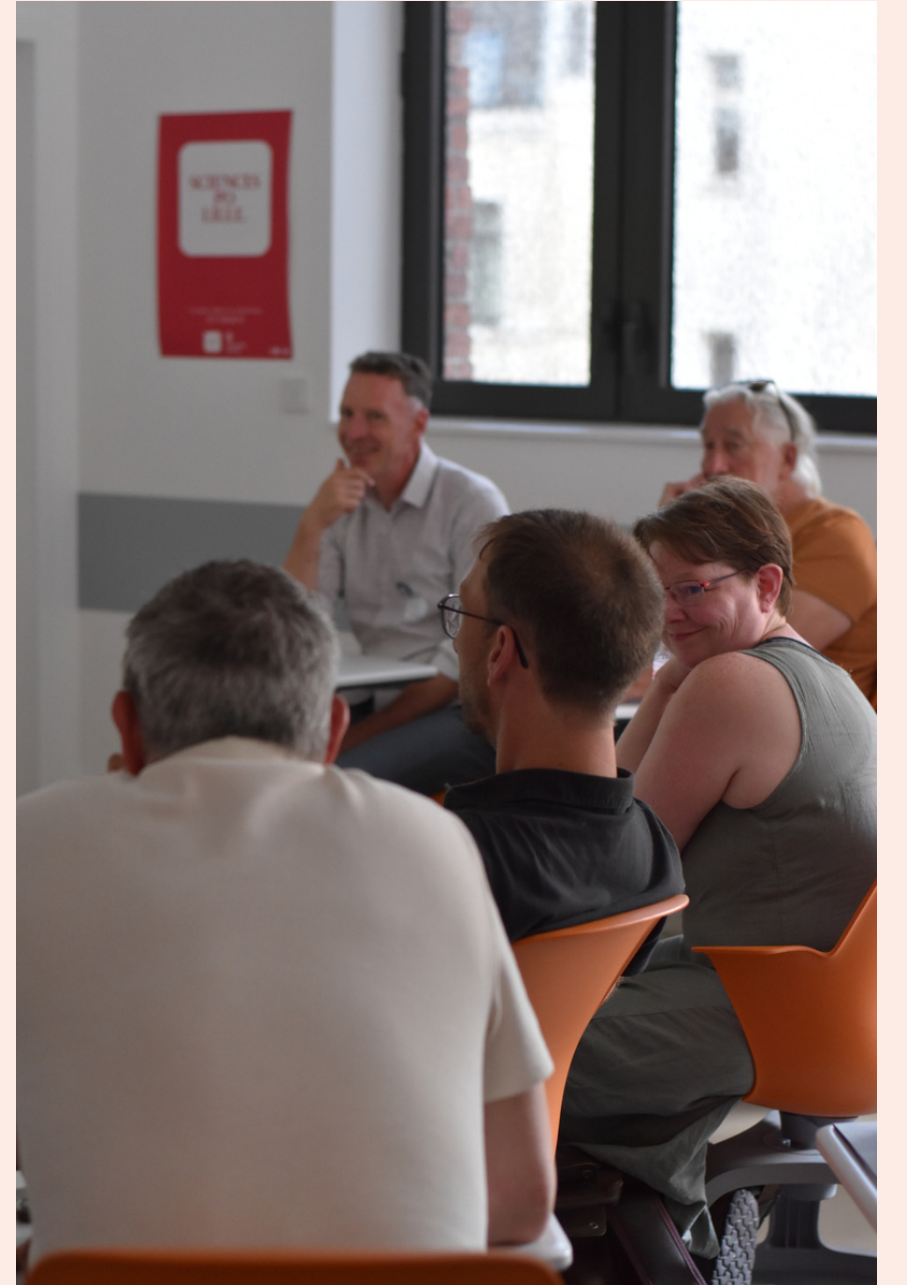


➤ Retrouvez ICI les résultats de l'enquête sur la santé financière des associations

PRESENTATION

Les Ateliers

Sommaire



- 1 Minimis : décryptage & enjeux pour les associations
- 2 Regards croisés sur les enjeux sectoriels pour 2040 : quels tournants à prendre ?
- 3 Défense et sauvegarde des libertés associatives
- 4 Communication associative : comment se rendre visible et lisible ?
- 5 Faire vivre l'inclusion dans son association : au-delà des intentions, comment créer des espaces où chacune et chacun trouve réellement sa place ?
- 6 La fresque des enjeux associatifs (nouvelle version)
- 7 Le monde associatif face aux instabilités : ce que la solidarité internationale nous apprend aujourd'hui



FICHE ATELIER #1

MINIMIS : DÉCRYPTAGE & ENJEUX POUR LES ASSOCIATIONS



Le régime de minimis

Construire une réponse collective

> Animé par

Valérie COMBLEZ - Fédération des centres sociaux Pays Picards
Claire COLLET - Le Mouvement associatif HDF

Pourquoi en parle-t-on ?

Depuis le **1er janvier 2026**, les pouvoirs publics doivent déclarer dans un registre national les aides d'Etat accordées aux entreprises et aux associations sous 20 jours.

Certaines subventions peuvent être considérées, parfois à tort, comme des "**aides d'Etat**". Ces interprétations peuvent suivre une stratégie de "protection" du financeur vis-à-vis des instances européennes.

Suivre les actualités

Qu'est ce qu'une aide d'Etat ?

Une **aide d'Etat** est une notion de l'UE qui est définie par 4 critères cumulatifs :

- Une aide publique
- Un avantage sélectif
- Une aide affectant la concurrence
- Une aide affectant les échanges intra-Union européenne

Deux régimes d'aides existent :

- 1) le Régime d'Exemption par Catégorie (RGEC)
- 2) le Régime de minimis

Quels sont les risques associés au régime des minimis ?

Le régime des minimis fonctionne par **plafonds d'aide publiques sur 3 ans** (300K€ ou 750K€ pour les SIEG*).

Une fois le plafond triennal atteint, **l'association ne peut plus percevoir d'autres aides** considérées comme des minimis.

Lorsqu'une subvention est considérée comme une aide d'Etat, l'activité financée est considérée comme **économique et en concurrence**.

Risques pour les associations



Assimilation à des entreprises



"Contamination" des raisonnements à des associations d'un même secteur



Remise en cause au niveau européen de l'intérêt général



Risque de plafonnement des financements publics

*SIEG : Service d'Intérêt Economique Général

Comment contester la qualification d'une subvention en minimis ?

1- Identifier les mots suivants dans la convention : ils constituent des signaux d'alerte

Exemple de termes : SIEG, RGEC, aide de minimis, aide d'Etat, compensation de service public, activité économique, règlement 2023/2831, règlement 2023/2831

2- Ne pas signer la convention

3- En informer son réseau pour être appuyé

L'administration peut parfois mal interpréter la législation, les réseaux peuvent vous appuyer dans ce cadre

4- Demander le fondement de la qualification de la subvention en minimis

Exemple de question : Sur quels éléments considérez-vous que l'activité financée constitue une activité économique concurrentielle affectant les échanges entre Etats membres ?

5- Démontrer que l'activité n'est pas économique

6- Si le financeur considère que l'activité est économique, défendre l'absence de conséquences entre les Etats membres de l'UE

Démontrer que l'activité n'est pas économique

- Expliquer le projet social activité considérée comme non-lucrative par le droit français à partir d'un faisceau d'indices : gestion désintéressée, présence ou absence de marché, analyse de la règle des 4P
- Démontrer la place des bénévoles
- Démontrer que les prix pratiqués sont différents de ceux des entreprises
- Démontrer le principe de solidarité

Démontrer que l'activité est locale

- Pas de conséquence sur les marchés européens ou sur les marchés d'autres Etats membres de l'UE
- Pas de capitaux étrangers
- Pas de "clients" étrangers

Pour appuyer l'argumentaire, vous pouvez vous référer à :

La Communication de la Commission relative à la notion d'« aide d'Etat » (2016/C 262/01) paragraphe 3.6 (§§ 195-197)

Les décisions prises par la Commission : Communiqué IP/15/4889 ; Communiqué IP/16/3141)

FICHE ATELIER #2

REGARDS CROISÉS SUR LES ENJEUX SECTORIELS POUR 2040 QUELS TOURNANTS À PRENDRE?

PROBLÉMATIQUES

COMMENT LES ASSOCIATIONS S'APPROPRIENT-
ELLES LES GRANDES TRANSITIONS À L'ŒUVRE ?

QUELS DÉFIS DEVRONT-ELLES RELEVER POUR
ANTICIPER ET PRÉPARER 2040 ?

> ENJEUX DISCUTÉS

Luc ROUSSEL- Fédération des Centres Sociaux du NPDC

"Ces transitions ne sont pas linéaires, et sont liées entre elles"



DÉMOCRATIQUES

- Crises des institutions : défiance des citoyen·nes, élu·es non représentatif·ves de la diversité sociale, réforme de la participation citoyenne
- Manque de considération de la part des institutions envers les associations et concurrence avec de nouveaux acteurs à but lucratif

NUMÉRIQUES

- Évolution exponentielle de la technologie, dont les pratiques soulèvent des questionnements éthiques, pédagogiques et sociaux

SOCIÉTAUX

- La précarité croissante accroît les exclusions liées à la classe sociale, au genre, au lieu de vie et à l'origine ethno-raciale

ENVIRONNEMENTAUX

- Les plus précaires vont subir les transitions les plus brutales



Marie LEMAY - Ombelliscience

"En médiation scientifique on est parfois excluants sans le vouloir. Il faut apprendre à partager le pouvoir que nous donne le savoir"

> PISTES ET PROJETS

Ne pas être exclu·nt·es dans les activités que nous menons et dans nos pratiques associatives

Bilan de la formation-action sur l'inclusion en science "Sciences pour toutes et tous" - Ombelliscience

Accompagnement vers des fonctions dirigeantes dans le sport via le Club des 300 dirigeantes - CNOSF

Utiliser le sport comme outil d'inclusion et d'insertion avec le label Sociosport - CROS HDF

Faire de l'écologie sans tout expliciter, en respectant les motivations propres à chacun·e



Nicolas LESCIEUX - MRES

"Comment changer notre posture dogmatique, qui bloque l'accès à certains publics ?"



Stéphane DEPOILLY
CRAJEP HDF

"L'éducation populaire c'est la démocratie entre les élections"

Faire de la politique autrement

Projet PROVOX du CRAJEP HDF sur la participation citoyenne des jeunes

Démocratiser les enjeux portés par les associations

Peu de souplesses dans le monde associatif, comment gagner en réactivité et assouplir les gouvernances ?

Nécessité de création de partenariats

Regagner en légitimité auprès des institutions

Limite de la "mesure d'impact" car décalage entre le "temps social" et le "temps politique"

Assumer le droit à l'échec : les associations prennent des risques, testent et expérimentent pour trouver des solutions aux crises

Accompagner à un usage responsable et éclairé des technologies numériques

Recherche-action d'Éducation à la Citoyenneté Numérique du CRAJEP HDF



Jean-Michel SOYEZ - CROS HDF

"Il est urgent de remettre l'humain au centre du jeu"

> Ressources mentionnées

- Travaux prospectifs de La Fonda
- Boîte à outils "Inclusion en culture scientifique" - Ombelliscience
- Concept de "robustesse" - Olivier Hamant
- Compilation des définitions de l'éducation populaire - CRAJEP HDF

FICHE ATELIER #3

DÉFENSE ET SAUVEGARDE DES LIBERTÉS ASSOCIATIVES



> Animé par

- **Théo BERGER**, chargé de plaidoyer au Mouvement associatif
- **Antonio DELFINI**, président de l'APU (Atelier Populaire d'Urbanisme) du Vieux-Lille
- **Aline FREMINET**, présidente de la section Lille de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
- **Sébastien PLIHON**, responsable stratégie, plaidoyer et représentation à la Compagnie des Tiers-Lieux HDF

Face aux fragilités démocratiques et aux atteintes aux libertés associatives, cet atelier a proposé un temps d'échange autour d'initiatives d'outils et de témoignages.

Les associations des acteurs politiques et démocratiques à part entière, victimes d'entraves

Les associations sont des actrices politiques à part entière de la démocratie locale. Pôlis signifie « la cité ». Faire de la politique c'est donc agir pour la cité. De par l'expérience de terrain et de la rencontre avec les publics, **les associations ont une place dans le débat public**.

Pour autant, elles font face à une augmentation de la défiance et des entraves de la part de l'Etat ou des collectivités territoriales. Celles-ci, venant de toutes parts, pas seulement de l'extrême droite, visent plus largement la société civile dans son ensemble. C'est un mouvement généralisé avec une reprise en main sécuritaire.

Plusieurs types d'entraves sont identifiées :

Financière & Matérielle | **Juridique & Réglementaire** | **Policrière & Physique** | **Symbolique & Disqualifications**

Anticiper les risques

La **Compagnie des Tiers-Lieux** a présenté un **outil de cartographie des risques**, conçu dans la perspective des municipales 2026. Cet outil permet aux structures associatives (plus largement que les tiers-lieux) **d'évaluer leur vulnérabilité selon plusieurs dimensions** : dépendance à la collectivité, contexte politique, modèle économique, foncier gouvernance, réputation ou encore sécurité du lieu.

Apporter des réponses collectives et solidaires

L'**Observatoire des libertés associatives** (OLA) **recense** et documente les entraves aux libertés associatives. Chaque association concernée peut d'ailleurs déclarer une entrave via le site internet.

Le projet **Mesures de sauvegarde des libertés associatives** (MSLA), porté par le Mouvement associatif, vise à identifier des réponses pour renforcer la protection des associations :

- Législatives et constitutionnelle (ex : *sécuriser un « droit d'utilisation des locaux » dans le code général des collectivités territoriales*)
- Financières (ex : *fonds d'urgence*)
- Organisationnelles (ex : *se défendre par le droit, via un vivier d'avocats*)

Si une association est confrontée à une procédure judiciaire ou envisage d'en lancer une, en rapport avec les libertés associatives, elle peut contacter la **Ligue des Droits de l'Homme** afin de collectiviser le contentieux (liens avec d'autres associations) ou avoir une mise en contact avec des avocats (notamment en cas de difficultés financières).

Témoignage

L'**APU du Vieux-Lille** est confrontée à une procédure judiciaire, illustrant concrètement les enjeux abordés. Au-delà du contentieux en cours, un **collectif de solidarité interassociative** a été constitué.

L'enjeu est de faire front commun face aux atteintes aux libertés associatives ! Participez aux manifestations organisées par les associations lorsqu'elles visibilisent les entraves dont elles sont victimes.

> Ressources mentionnées

- **France : démocratie en décrochage** » par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des Droits Humains
- **Neutraliser le monde associatif – Enquête sur une injonction à la dépolitisation, Observatoire des Libertés associatives, 2026**

FICHE ATELIER #4

COMMUNICATION ASSOCIATIVE : COMMENT SE RENDRE VISIBLE ET LISIBLE ?



> Vocabulaire utilisé

Lisibilité • Visibilité • Cible • Canal • Call to action • Plaidoyer

> Animé par

Margot DUJARDIN - CRESS HdF
Sabrina TALAOUBRID - Le Mouvement associatif HDF

PROBLÉMATIQUES

- **L'IA dans la communication associative** : des visuels standardisés, sans identité, déconnectés des publics visés. La question de la représentation est souvent absente, les bénéficiaires ne se reconnaissent plus dans ce qu'on crée pour eux.
- **Le jargon associatif** : "solidarité alimentaire", "cohésion territoriale", "projet ambitieux", des formules qui parlent au secteur mais ferment la porte au grand public.
- **La tentation d'être partout** : un seul canal bien tenu est plus efficace que quatre réseaux sociaux abandonnés.
- **La friction à l'inscription** : chaque étape superflue entre le message et le passage à l'acte fait chuter les résultats, même quand le message est bon.
- **Légitimité et échelle** : la taille n'est pas le facteur déterminant, c'est la clarté du message, le choix des relais et le timing qui font la différence.
- **Bénévoles et communication** : tension entre le risque d'un message non maîtrisé et la valeur de l'authenticité qu'un bénévole engagé peut porter.

BONNES PRATIQUES

- **3 C** : Court, Clair, Concret, si ça ne se lit pas en 3 secondes, c'est trop long
- **Définir sa cible** avant de produire, pas après
- Vérifier que le visuel représente les **personnes à qui on s'adresse**
- **Réduire la friction** : chaque étape entre le message et le passage à l'action fait perdre des gens
- **Penser en niveaux progressifs** : informer son réseau → chercher des relais → mobiliser le grand public
- **S'allier avant de communiquer** : une voix collective pèse infiniment plus qu'une voix isolée

> Et pour aller plus loin

La deuxième partie de l'atelier sur la visibilité n'a pas pu être tenue. Pour continuer les échanges tout au long de l'année, rejoignez le Club des communicants, animé par la CRESS Hauts-de-France et le Mouvement associatif Hauts-de-France.

👉 sabrina.talaoubrid@lmahdf.org ou margot.dujardin@cresshdf.org

FICHE ATELIER #5

**FAIRE VIVRE L'INCLUSION DANS SON ASSOCIATION :
AU-DELÀ DES INTENTIONS, COMMENT CRÉER DES
ESPACES OÙ CHACUNE ET CHACUN TROUVE
RÉELLEMENT SA PLACE ?**



> Vocabulaire utilisé

Inclusion, discrimination, exclusion, accessibilité, ouverture, accueil

> Animé par

Mathieu JASICA - Maison des associations de Tourcoing
Louise CLAUS-DE-ALMEIDA - Le Mouvement associatif HdF

PROBLÉMATIQUE

Alors que les associations portent des valeurs de solidarité et d'ouverture, l'engagement associatif reste marqué par des inégalités d'accès et des **mécanismes d'exclusion** parfois invisibles.

Comment dépasser l'idée qu'une association est inclusive par nature pour interroger concrètement ses pratiques d'accueil, de participation et de gouvernance ?

Cet atelier invitait les participant·es à identifier les freins qui limitent l'engagement de certains publics et à réfléchir aux leviers permettant de construire **des associations réellement accessibles à toutes et tous**.

BONNES PRATIQUES : Check list & questions à se poser

Accueillir avec bienveillance

- Aller vers les nouvelles personnes
- Présenter les lieux, les personnes et le fonctionnement
- Donner un contact référent
- Écouter sans faire de suppositions : demander simplement "De quoi as-tu besoin pour être à l'aise ?"

Communiquer clairement

- Expliquer les règles et les attentes
- Utiliser un langage simple (éviter jargon et acronymes)
- Donner les informations dans un ordre logique
- Vérifier que chacun a bien compris
- Prévoir des supports accessibles si besoin

Respecter les rythmes

- Laisser le temps d'observer avant de participer
- Ne pas obliger à prendre la parole
- Accepter différentes façons de contribuer
- Prévoir de la souplesse dans l'organisation lorsque c'est possible

Penser l'accessibilité

- Identifier les éventuels freins (lieu, horaires, déplacements, matériel, communication...)
- Adapter l'environnement plutôt que demander à la personne de s'adapter
- Se rappeler que de nombreux aménagements sont simples et profitent à tout le monde



Nous n'avons pas toutes et tous les mêmes besoins pour nous sentir à notre place.

Une association inclusive est une association qui s'adapte, partage ses codes, facilite la participation et permet à chacun·e de contribuer à sa manière.

Le meilleur réflexe : ne pas supposer les besoins d'une personne, mais lui demander ce qui facilitera sa participation.

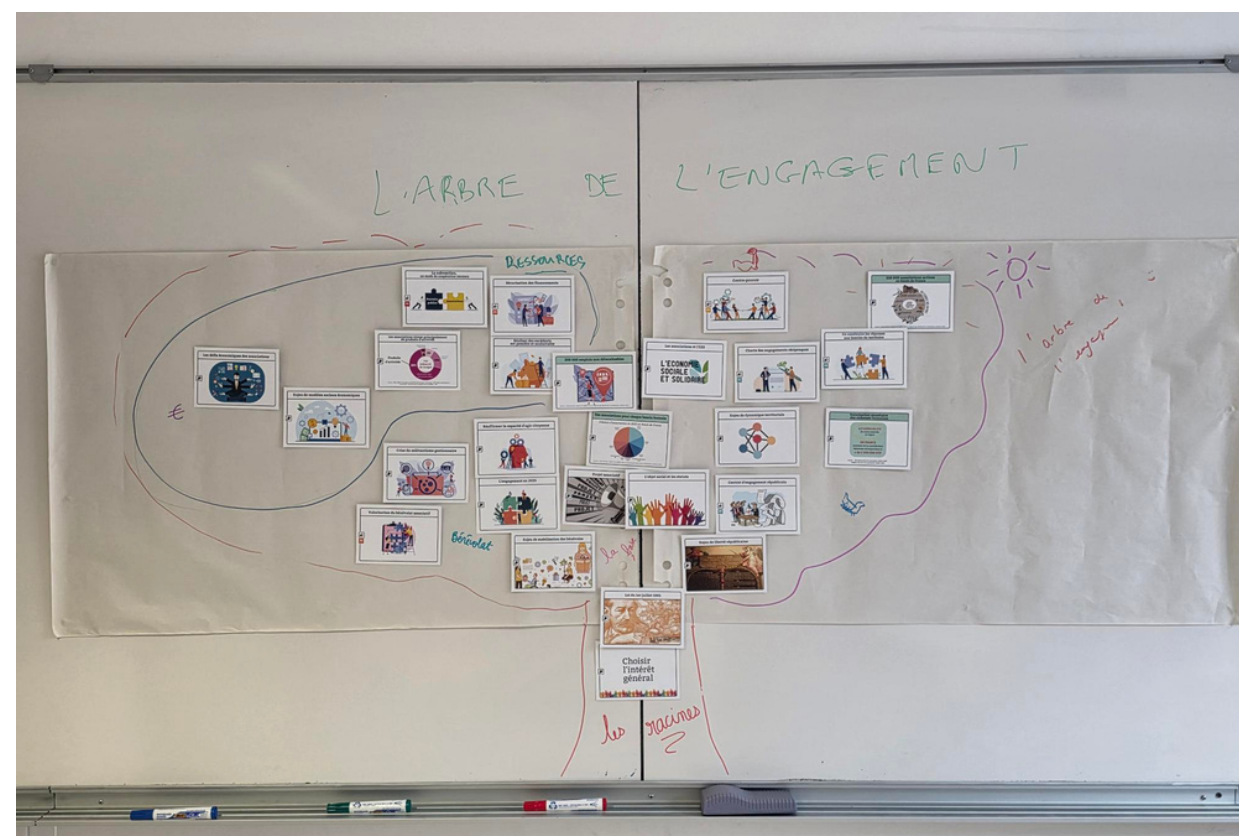
> Ressources

L'outil Inlusiscore



FICHE ATELIER #6

LA FRESQUE DES ENJEUX ASSOCIATIFS (NOUVELLE VERSION)



> Animé par

Sullivan MAISONNEUVE - Fédération des Centres Sociaux NPDC
Faustine VARRIER - Le Mouvement associatif HdF

PRISE EN MAIN

L'animation est pensée pour un format de 2 à 3h. Il existe toutefois un format de 1h30 à 2h.

Nombre de participant.es : 12 à 15 personnes.

Matériel nécessaire : feuilles de paperboard, feutres de couleur, pâte adhésive.

Le Mouvement associatif assure l'animation de la fresque, et doit vous former si vous souhaitez devenir animateur.trice de la fresque.

Vous pouvez vous procurer l'outil auprès du Mouvement associatif.

> QU'EST-CE QUE C'EST ?

La fresque des enjeux associatifs est un outil pédagogique visant à s'approprier les enjeux de la vie associative et à favoriser les échanges entre les acteurs du monde associatif et les acteurs publics afin de contribuer à la création de démarches de coopérations renforcées.

> LES OBJECTIFS

- Reposer collectivement les fondamentaux du fait associatif en réaffirmant le principe de liberté associative ;
- Illustrer la diversité du secteur associatif et ses impacts sociaux, économiques et territoriaux ;
- Comprendre le modèle économique associatif et les enjeux de sécurisation des financements ;
- Réaffirmer l'enjeu de co-construction des réponses aux besoins des territoires entre citoyen·nes, associations et collectivités.

> POUR QUI ?

- Les associations pour prendre de la hauteur en équipe bénévole et salariée et mettre en discussion les enjeux du secteur associatif ;
- Les acteurs publics (collectivités, service de l'Etat, etc.) pour favoriser la compréhension et le dialogue avec les associations du territoire ;
- Tout acteur souhaitant se familiariser avec le secteur associatif de manière ludique.

> Et pour aller plus loin

Animer et dynamiser les territoires - Le Mouvement associatif Hauts-de-France

FICHE ATELIER #7

LE MONDE ASSOCIATIF FACE AUX INSTABILITÉS : CE QUE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE NOUS APPREND AUJOURD'HUI



> Vocabulaire utilisé

Solidarité Internationale (SI), Aides Publiques au Développement (APD), Collectivités Territoriales (CT)

> Animé par

Carole COUPEZ – Coordination Sud
Nizar YAICHE – Lianes Coopération

> ÉTAT DES LIEUX

- Les associations de SI font face à une crise multidimensionnelle : baisse historique des financements publics (jusqu'à -75 % de l'APD en deux ans, voire -90 % sur certains dispositifs), remise en cause de leur légitimité et durcissement du contexte géopolitique.
- La situation géopolitique internationale accentue ces tensions : multiplication des conflits, durcissement des rapports de force entre États, recul du multilatéralisme, montée des nationalismes et restrictions croissantes des espaces civiques dans de nombreux pays.
- En Hauts-de-France, le désengagement progressif des CT a profondément fragilisé le secteur. Les petites structures, majoritaires dans la région, sont particulièrement exposées.
- Ces évolutions interrogent les modèles économiques, les modalités d'action et les coopérations des associations. Elles conduisent également les têtes de réseau à faire évoluer leurs missions, en renforçant le plaidoyer, l'accompagnement stratégique et l'ingénierie financière.

> BONNES PRATIQUES

- Faire collectif : renforcer les coopérations, développer les consortiums, mutualiser les compétences et les ressources, créer davantage de valeur pour les membres (formations, clubs métiers, fonds mutualisés...).
- Accompagner les transformations : soutenir les rapprochements entre organisations, accompagner la diversification des financements et expérimenter de nouveaux champs d'intervention.
- Renforcer le plaidoyer : documenter les impacts des décisions publiques, mobiliser les adhérents et défendre la place des sociétés civiles, en France comme à l'international.
- Assumer un rôle renouvelé des têtes de réseau : conjuguer représentation politique, animation du collectif, accompagnement technique et capacité à anticiper les mutations pour renforcer la résilience des associations.

> Et pour aller plus loin : deux études de Coordination Sud

- La solidarité internationale en péril: impact des coupes budgétaires dans l'aide publique au développement
- Poursuivre, s'adapter, ou se réinventer face à des vents contraires. Quelles capacités d'agir pour les OSI dans un contexte politique et géopolitique qui met en cause leur légitimité ?

La conférence plénière

Après-midi



INTRODUCTION - État des lieux de l'espace civique européen par **Tara PETROVIĆ**, directrice des recherches sur l'Europe pour l'organisation internationale CIVICUS. Elle est avocate spécialisée dans les droits de l'homme et activiste de la société civile basée à Belgrade, en Serbie.

-TABLE RONDE -

« Associations et démocratie en Europe : regards croisés sur l'espace civique »

Carole COUPEZ, Déléguée générale de Solidarité Laïque, membre du conseil d'administration de Coordination SUD et du Mouvement associatif

Théo BERGER, Chargé de plaidoyer du Mouvement associatif et référent FRANCE du projet MACS

Thomas CHEVALLIER, Chercheur et auteur d'une enquête exploratoire sur l'éducation permanente en Wallonie

Carl SCHÜPPEL, Chargé de projet sur la résilience démocratique pour le Das Progressive Zentrum, think tank non lucratif allemand. Il est le co-auteur d'études tel que « Wie hältst Du's mit der Demokratie ? » (« Comment te sens-tu avec la démocratie ? »).

Avec le soutien du fonds citoyen franco-allemand



ZOOM SUR L'ESPACE CIVIQUE EUROPÉEN 1/2

PAR TARA PETROVIC, CIVICUS

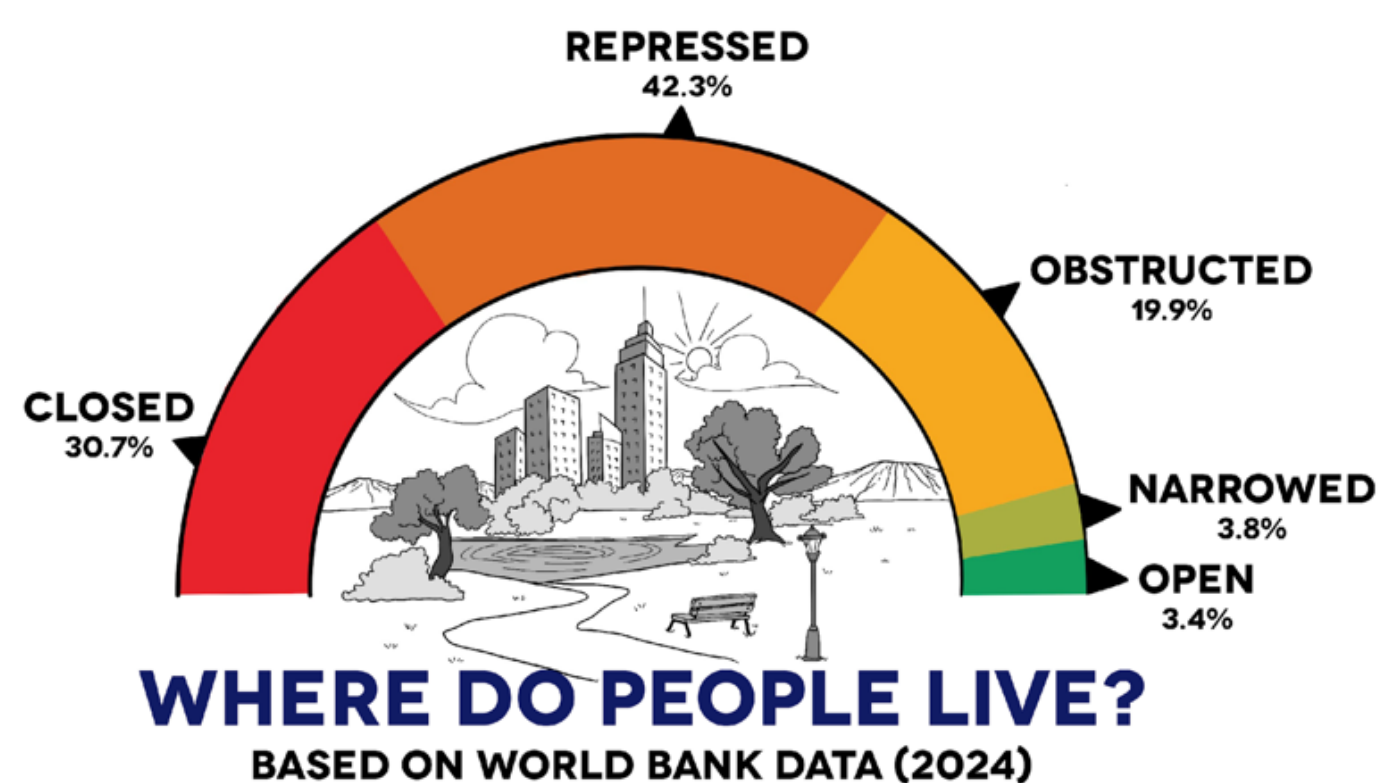
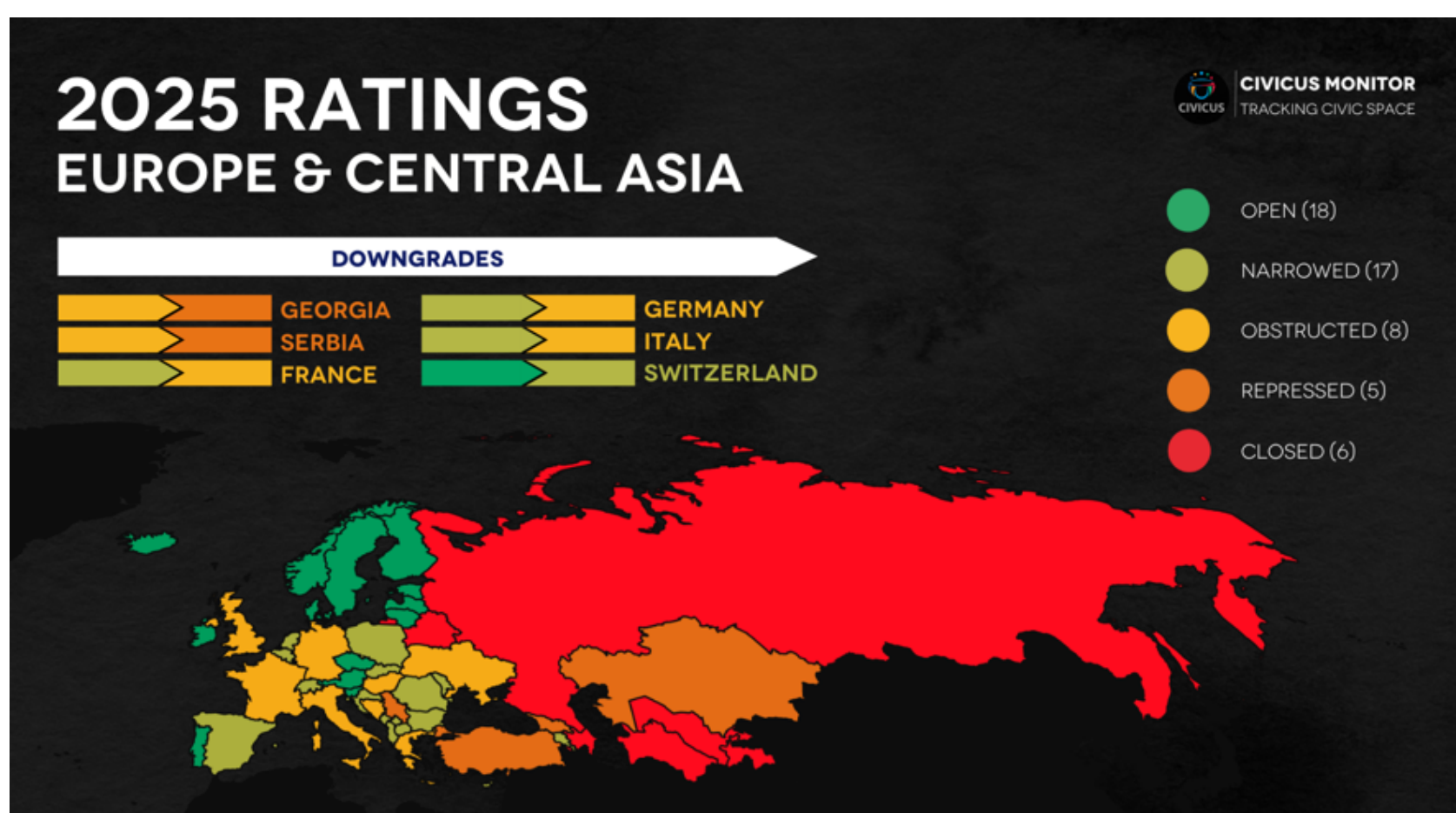


Tara PETROVIĆ, responsable de la recherche sur l'Europe et l'Asie centrale pour le CIVICUS Monitor, a présenté les résultats du rapport annuel de l'organisation publié en décembre 2025. Cette 14ème édition annuelle revient sur les événements de 2024 et du début de 2025 pour identifier les tendances de l'action de la société civile à tous les niveaux et dans tous les domaines. Il couvre un large éventail de thématiques, allant des réponses aux conflits aux revendications pour une réforme de la gouvernance mondiale, en passant par les luttes pour la démocratie, l'inclusion et la justice climatique.



CIVICUS est une alliance mondiale de plus de 17 000 membres dans plus de 175 pays, dont la plateforme de recherche suit les conditions de l'espace civique dans 198 pays et territoires depuis près de 10 ans.

Selon la méthodologie publique de CIVICUS, les données issues de partenaires de la société civile, de rapports d'organisations comme Reporters sans frontières, et d'indices internationaux des droits humains sont converties en scores numériques, permettant d'attribuer à chaque pays l'une des cinq catégories : ouvert, rétréci, obstrué, réprimé, fermé.



Situation mondiale : seuls 39 pays sur 198 sont classés « ouverts », tandis que 83 sont classés « réprimés » ou « fermés ». Plus de 70 % de la population mondiale vit sous ces deux dernières catégories, et plus de 30 % dans des pays où l'espace civique est totalement fermé, exposant les dissidents à des risques de mort, blessures ou emprisonnement en toute impunité.



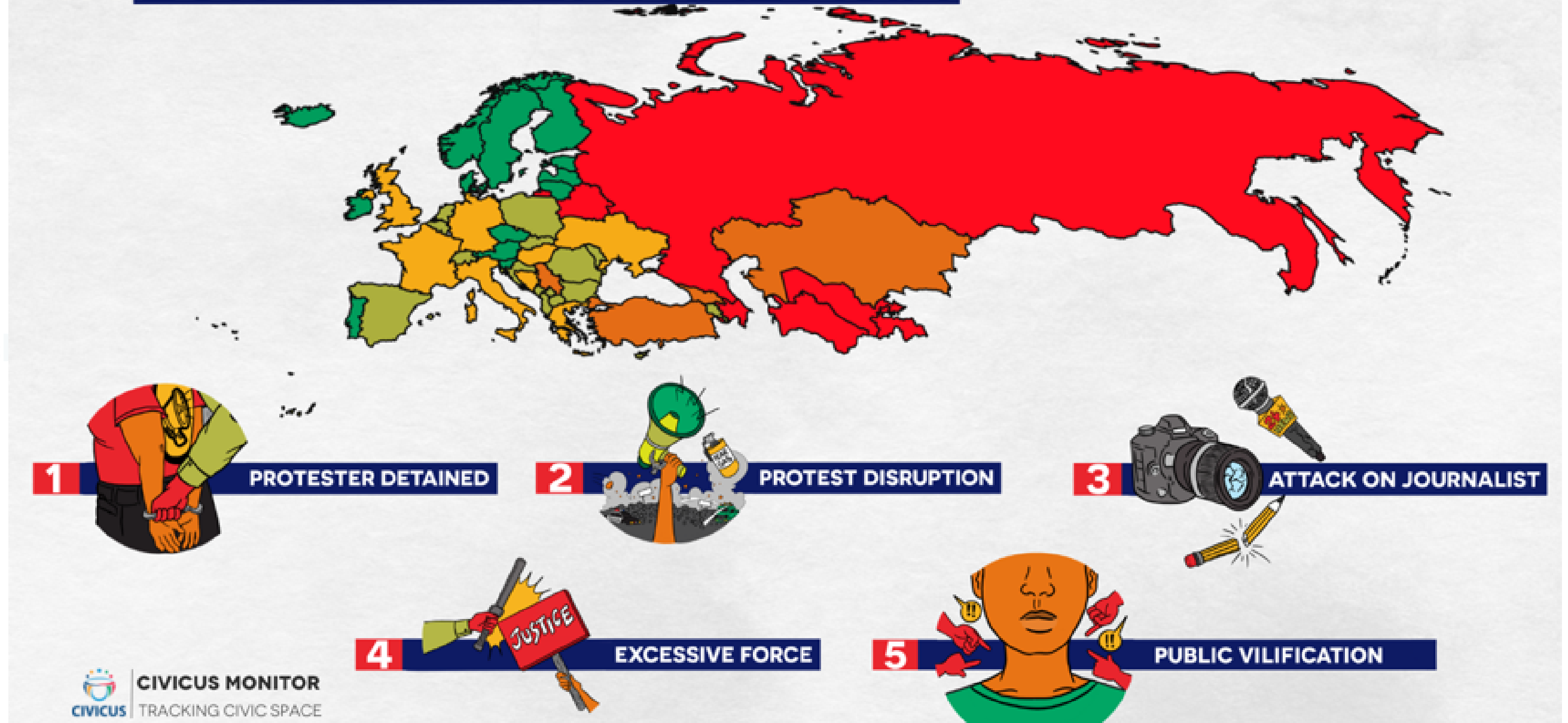
Situation européenne : la part de la population européenne vivant dans des pays « ouverts » ou « rétrécis » a été divisée par deux en six ans, passant de 63 % en 2019 à 29 % en 2025. Au sein de l'Union européenne, le nombre de pays classés « ouverts » est passé de 15 en 2018 à 12 en 2025, tandis que **5 pays sont désormais classés « obstrués », dont la France, l'Allemagne et l'Italie,** qui ont rejoint la Hongrie et la Grèce dans cette catégorie. La Suisse a été rétrogradée d'« ouvert » à « rétréci », et la Géorgie ainsi que la Serbie sont passées d'« obstrué » à « réprimé ».

ZOOM

ZOOM SUR L'ESPACE CIVIQUE EUROPÉEN 2/2

PAR TARA PETROVIC, CIVICUS

TOP 5 VIOLATIONS TO CIVIC FREEDOMS IN EUROPE & CENTRAL ASIA



Violations les plus fréquentes en Europe et Asie centrale : détention de manifestants, perturbation de manifestations, usage de la force excessive, attaque contre des journalistes, et diffamation publique de la société civile. L'Europe concentre un nombre disproportionné de violations des droits à la manifestation. Les groupes les plus ciblés sont les militants climatiques (arrêtés par centaines, voire par milliers aux Pays-Bas) et les manifestants pro-palestiniens (60 % des violations mondiales liées à cette cause ont eu lieu en Europe en 2025).

Focus France : la rétrogradation de la France reflète une accumulation de restrictions sur la liberté de réunion et d'expression, ainsi que le détournement de la loi anti-séparatisme de 2021 pour dissoudre des organisations travaillant sur le climat, les droits des réfugiés ou la solidarité palestinienne. Les militants font face à des menaces et harcèlements en ligne sans suivi institutionnel, tandis que le gouvernement délégitimise publiquement les activistes, notamment climatiques, et recourt à des moyens légaux contre eux. La réponse militarisée aux manifestations (gaz lacrymogènes, grenades, arrestations massives) constitue un schéma récurrent.

Note d'espoir : malgré ces tendances, des victoires civiques sont régulièrement enregistrées comme les mobilisations massives ayant conduit au rejet de certaines lois en France, la dissolution récente du Bureau de protection de la souveraineté en Hongrie. **La persistance de la mobilisation citoyenne reste le seul moyen de défendre et reconquérir l'espace civique ainsi que celle de la solidarité inter-associative.**



Découvrir [le rapport 2025 complet de l'organisation CIVICUS](#)

ZOOM

TABLE-RONDE 1/3

« ASSOCIATIONS ET DÉMOCRATIE EN EUROPE : REGARDS CROISÉS SUR L'ESPACE CIVIQUE »

AVEC LE SOUTIEN DU FONDS CITOYEN FRANCO-ALLEMAND



Théo BERGER
Chargé de plaidoyer du
Mouvement associatif
& référent du projet MACS



Thomas CHEVALLIER
Sociologue et chargé de
recherche au Fonds de la
recherche scientifique en
Belgique (FNRS)



Carole COUPEZ
Déléguée Générale de
Solidarité Laïque
Administratrice de
Coordination Sud et du
Mouvement associatif



Carl SCHÜPPEL
Chargé de projet de l'équipe
résilience démocratique du
Das Progressive Zentrum,
think-tank allemand



Intitulée « Associations et démocratie en Europe : perspectives croisées sur l'espace civique », cette table-ronde a réuni des représentants de la société civile et des experts européens. L'objectif de cette rencontre était d'analyser la place des associations au sein de l'espace civique dans différents pays, d'examiner leur rôle dans le renforcement de la démocratie et d'identifier les menaces actuelles qui affectent leur capacité d'action. Cet échange a atteint ses objectifs en offrant aux intervenants une tribune européenne leur permettant de comparer les réalités nationales et de définir des perspectives communes pour l'avenir du secteur associatif en Europe.

Nous ne pouvons évidemment pas résumer deux heures de discussions en quelques pages, nous avons donc mis en évidence plusieurs éléments saillants de cet échange.

Projet MACS et état de l'espace civique en France

Animatrice : *Quels enseignements le Mouvement associatif et ses partenaires tirent-ils du projet MACS ? Quels signaux d'alerte identifiez-vous ?*

Théo BERGER : le projet MACS est une initiative visant à analyser l'état de l'espace civique dans plusieurs pays de l'Union européenne, en observant à la fois les avancées et les reculs qui affectent la capacité d'action des organisations de la société civile. L'objectif est le développement d'une méthode commune d'analyse entre ces différents pays. Le Mouvement associatif produit le rapport sur la France.

En France, on observe que les principales tensions sont politiques et financières.

Notamment, une injonction croissante à la neutralité politique imposée aux associations financées par des fonds publics, ce qui est fondamentalement contradictoire car l'action associative est par nature politique. La liberté d'association est une valeur constitutionnelle. Des exemples concrets illustrent ces tensions, comme l'association Vélocité à Bordeaux, dont les subventions ont été réduites après avoir publié un baromètre critique des pistes cyclables. Il y a aussi un projet de loi porté par l'ancien ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, celui-ci prévoit de nouveaux motifs de dissolution d'associations, le gel de leurs avoirs et un renforcement du pouvoir des préfets pour retirer des subventions sans consultation des collectivités. Il y a donc de nombreuses alertes sur le rétrécissement de l'espace civique français.

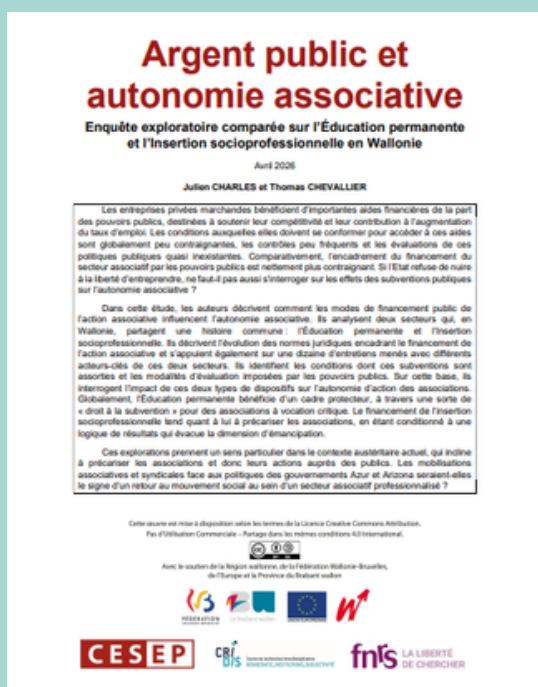
Au niveau européen, un groupe de travail du Parlement européen, dominé par des élus d'extrême droite et de droite, cherche notamment à exclure du financement européen (cadre 2028-2034) toutes les associations ayant une activité politique.



TABLE-RONDE 2/3

« ASSOCIATIONS ET DÉMOCRATIE EN EUROPE : REGARDS CROISÉS SUR L'ESPACE CIVIQUE »

Thomas CHEVALLIER a récemment coécrit un **enquête exploratoire** comparée pour le CESEP sur l'Éducation permanente et l'Insertion socioprofessionnelle en Wallonie, elle est à retrouver ci-dessous :



Espace civique en Belgique et modèle de financement associatif

Animatrice : comment qualifieriez-vous l'espace civique belge et quelles sont ses spécificités, notamment en matière de financement ?

Thomas CHEVALLIER : la Belgique se caractérise par un système de « pilarisation » de la société, organisée autour de piliers socio-politiques (socialiste, chrétien-démocrate, libéral, écologiste) auxquels sont associés syndicats, mutuelles, coopératives et associations. Les associations (appelées ASBL) jouent un rôle important dans l'État-providence. En 2019, l'introduction du Code des sociétés et des associations a réduit les spécificités associatives par rapport aux entreprises, sous l'influence du droit européen. **Comparé à la France, le secteur associatif belge est mieux protégé, notamment grâce à un système de subventions obligatoires**, indexées sur l'inflation, à durée indéterminée (après une période d'essai de trois ans), encadrées par décret royal. **Ce modèle reconnaît la critique citoyenne** comme une mission légitime financée par l'État. Cependant, des pressions politiques récentes (majorités plus à droite) remettent en question ce modèle. Un système d'auto-évaluation qualitative des associations a été introduit en 2018. Le Mouvement associatif français s'intéresse à ce modèle dans le cadre de sa réflexion sur un « droit au financement ».

Associations de solidarité internationale et défiance croissante

Animatrice : les associations de solidarité internationale sont-elles également touchées par la défiance croissante envers la société civile, et comment y répondez-vous ?

Carole COUPEZ : oui, les associations de solidarité internationale sont très touchées. Elles travaillent avec des acteurs locaux de la société civile dans des pays partenaires souvent bien plus affectés que la France, où l'on recense une centaine de restrictions documentées (mobilité, finances, questions administratives et bancaires, criminalisation, restrictions d'accès, pression numérique). **En France, environ 40 % des associations de solidarité internationale s'autocensurent dans leurs demandes de subventions et leurs communications.** La terminologie même évolue : le terme « éducation à la citoyenneté mondiale » est progressivement abandonné dans les dossiers de subvention sous la pression de l'injonction à la neutralité. De plus, environ 25 % de l'aide publique mondiale a été coupée entre 2024 et 2025 dans une géopolitique toujours plus complexe. En France, les associations attendent toujours les crédits 2026, c'est une situation inédite.

Dans ce contexte politique et économique compliqué, Coordination Sud développe des argumentaires pour répondre aux responsables politiques et au grand public, et mène une campagne (« Le fil de notre avenir ») pour défendre l'importance de la solidarité internationale. L'organisation travaille également à ne pas opposer solidarité nationale et solidarité internationale.



« Le fil de notre avenir » est une campagne nationale lancée par **Coordination SUD** et plus de 200 associations françaises. Elle vise à défendre la solidarité internationale face à la montée de l'individualisme, aux crises globales et à des coupes budgétaires sans précédent. Le mouvement rappelle que notre avenir dépend de la coopération.

TABLE-RONDE 3/3

« ASSOCIATIONS ET DÉMOCRATIE EN EUROPE : REGARDS CROISÉS SUR L'ESPACE CIVIQUE »



Carl SCHÜPPEL a rencontré des problèmes de transports et n'a pas pu nous rejoindre en présentiel le 1er juillet, nous avons donc décidé d'enregistrer une **interview** à posteriori sur les points qu'il n'a pu développer en visioconférence. Cette interview vidéo est à retrouver ci-dessous :



Cliquez ICI 

Situation de l'espace civique en Allemagne

Animatrice : quelle est la situation en Allemagne en matière d'engagement civique et de société civile ?

Carl SCHÜPPEL : l'Allemagne a été rétrogradée dans le CIVICUS Monitor, notamment en raison de la répression des manifestations pro-palestiniennes. **L'AfD (Alternative für Deutschland), qui atteint près de 30 % dans les sondages, attaque délibérément la société civile**, soutenue par des plateformes médiatiques d'extrême droite. Les organisations ciblées sont celles qui luttent contre l'extrémisme de droite, le racisme, les organisations LGBTQ+, les mouvements climatiques et les organisations de réfugiés. L'extrême droite diffuse un narratif selon lequel les ONG formeraient un « État profond » (deep state) influençant la politique, ce qui sert à les délégitimer. La CDU, principale force conservatrice au Bundestag, se laisse influencer par ces narratifs et a déposé en 2025 une demande parlementaire comportant 551 questions sur des organisations de la société civile. Un cas concret illustre ces dérives : le projet « Radikale Töchter », un programme de promotion de la démocratie dont les subventions déjà accordées ont été retirées par le ministère fédéral de l'Intérieur, créant un risque d'autocensure. Une bonne nouvelle a toutefois été annoncée en ce 1er juillet : **le plus grand programme de soutien à la démocratie en Allemagne** a été ouvert ce jour, bien que plus modeste que prévu.

Pratiques inspirantes et recommandations pour renforcer l'espace civique

Animatrice : quelles pratiques inspirantes et recommandations proposez-vous pour renforcer l'espace civique en France, en Belgique, en Allemagne et en Europe ?

Carl SCHÜPPEL : en Allemagne, il faudrait **inscrire explicitement dans la loi que défendre la démocratie est une activité légalement autorisée** au regard des règles de neutralité. Au niveau européen, dans le cadre des négociations sur le **programme Agora EU, il faudrait augmenter de 25 % les fonds dédiés au travail démocratique, orienter 85 % de ces fonds vers les organisations de la société civile** et financer des projets sur le long terme plutôt que sur un ou deux ans. Au Das Progressive Zentrum, on organise par exemple des ateliers avec des organisations de la société civile pour les aider à faire face aux stratégies de l'extrême droite (sécurisation des événements, diversification des financements, création d'alliances, compréhension de la notion de neutralité).

Théo BERGER : il faut **élargir les alliances** avec les syndicats, les universités, les chercheurs et les avocats pour faire front commun comme le fait l'initiative « 1001 territoires pour la fraternité », qui regroupe plus de 50 organisations et qui vise à promouvoir les valeurs associatives et la fraternité sur les territoires. Le Mouvement associatif travaille également sur le concept d'un « droit au financement » pour dépolitiser l'attribution des subventions, en s'inspirant notamment du modèle belge. Enfin, il faut rendre les fonds européens plus accessibles aux petites associations. **L'UE doit maintenir ses financements à la société civile entre 2028 et 2034**, car d'autres États membres risquent de basculer vers des démocraties illibérales.

Thomas CHEVALLIER : il faut avancer sur la **repolitisation de l'éducation populaire et sur l'idée d'un droit à la subvention** avec des propositions concrètes pour les collectivités telles que : réduire le recours aux appels à projets, créer des commissions mixtes d'attribution et envisager des budgets participatifs pour le financement associatif. Il ne faut pas s'interdire d'inventer de nouveaux instruments, même dans un contexte difficile.

Carole COUPEZ : Coordination Sud soutient ses partenaires locaux par de l'appui juridique, de la formation, des plans de contingence et des stratégies de protection face aux menaces. L'organisation revendique également **des financements durables, prévisibles et libres (liberté d'initiative)**. Il est plus qu'essentiel de faire **reconnaître politiquement que les associations de la société civile ne sont pas des lobbies** mais des acteurs défendant l'intérêt général, distincts des intérêts privés.



TABLE RONDE

CONCLUSION & REMERCIEMENTS

Cette journée dédiée au 125ème anniversaire de la loi de 1901 aura été particulièrement riche en échanges et en réflexions. Les thématiques abordées n'ont pas toujours été faciles, notamment lorsqu'il a été question du recul de la démocratie et des menaces qui pèsent sur nos libertés collectives. Pour autant, cette journée a permis de renforcer les rencontres et les synergies entre les acteurs du mouvement associatif régional, et elle a montré, s'il en était besoin, qu'il nous faut continuer à nous mobiliser pour défendre la liberté d'association et cette belle loi de 1901.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des salariés et bénévoles du Mouvement associatif des Hauts-de-France pour leur investissement tout au long de la préparation et du déroulement de cet événement, et plus particulièrement Thierry COULOMB et Marine RACKELBOOM pour l'animation de cette journée.

Nos remerciements vont également aux animateurs d'ateliers, aux traductrices ainsi qu'à l'ensemble des intervenants qui ont enrichi les différentes séquences de la journée, venus de France et de l'étranger.

Enfin, nous remercions nos partenaires financiers, sans qui cet événement n'aurait pu voir le jour : l'État, la Région Hauts-de-France et le Fonds citoyen franco-allemand.



LA SUITE DE LA JOURNÉE... LE CINÉ-DÉBAT

À l'occasion des 125 ans de la loi 1901, Le Mouvement associatif Hauts-de-France a également organisé une soirée ciné-débat autour du documentaire « Jours de Fête », au Cinéma associatif l'Univers de Lille.

Ce film nous plonge au cœur d'un festival rural de l'Oise et met en lumière l'engagement de celles et ceux qui, par leur investissement bénévole, font vivre le lien social au quotidien. La projection a été suivie d'un échange avec le réalisateur Philippe Barrier et Tony Havart, coordinateur du festival "Conteurs en campagne" pour la Fédération des foyers ruraux du 59/62, pour questionner ensemble les différentes formes d'engagement, entre utopie et réalité.

En savoir plus sur le film



En savoir plus sur le festival
"Conteurs en campagne"





Le Mouvement associatif Hauts-de-France
contact@lmahdf.org
8-10 rue Baptiste Monnoyer - Lille
21 rue François Génin - Amiens
lmahdf.org/